

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE****SEANCE JEUDI 23 NOVEMBRE 2023****CONSEILLERS MUNICIPAUX :****EN EXERCICE :** 15**PRÉSENTS :** 13**Procuration :** 1**Absente :** 1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL BEILLA Emilie

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

17 - OBJET : TARIFS RELATIFS A LA MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE MUNICIPAL DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE

Monsieur le Maire propose l'instauration d'un tarif pour la mise à disposition du gymnase municipal de Saint-Alban-sur-Limagnole.

À ce titre, les tarifs proposés sont :

- 50 € la première heure ;
- 30 € à partir de la deuxième heure et les suivantes.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs ci-dessus énoncés ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

